Image not found or type unknown

renouvellement du titre de séjour

Par **sabrinaibtissem**, le **31/03/2009** à **12:08**

bonjour, je suis algérienne et mon mari aussi, on est arrivé ici en france le mois de septembre 2008, mon mari a un titre de séjour "salarié" et moi "visiteur", l'expiration est pour 30/09/2009. mon mari sera bientôt licencié pour raison économique.
je voudrai savoir si dans le cas où on est licencié on a droit automatiquement à un renouvellement du titre?
si mon mari opte pour une création d'entreprise de consulting avec le statut d'auto entrepreneur, déja est ce qu'il peut le faire? et puis si on aura plus de chance d'avoir le renouvellement avec le statut d'autoentrepreneur?
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés